

JEAN-BAPTISTE VILLY

L'inventeur du débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël à son retour d'Égypte le 17 vendémiaire an VIII

Bernard PRADEAU

Au plan général de la politique française et durant tout le séjour de Bonaparte en Égypte (19 mai 1798 – 9 octobre 1799) la France subit de nombreux revers militaires, notamment face aux Austro-Russes, ainsi qu'un désordre caractérisé sur le plan intérieur. Lorsqu'il revient en France, la première tâche de Bonaparte consistera à remettre le pays en ordre très rapidement ; cette reprise en main va se produire en un premier temps sur quatre mois environ :

- 9 octobre 1799 (17 vendémiaire an VIII) : débarquement de Bonaparte à Fréjus au retour d'Égypte ;
- 9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII) : coup d'État avec l'aide de son frère Lucien, fin du Directoire, début du Consulat, Bonaparte étant nommé Premier consul avec des pouvoirs conséquents, les deux autres consuls étant Sieyès (un Fréjusien) et Ducos ;
- 13 décembre 1799 (22 frimaire an VIII) : la quatrième Constitution est promulguée, mais trop rapidement élaborée elle ne traite pas de la commune, ni du département, et elle donne à Bonaparte, Premier consul, des pouvoirs exorbitants ;
- 17 février 1800 (28 pluviôse an VIII) : c'est la célèbre loi promulguée à cette date qui crée les préfets, remet à l'honneur le conseil municipal dans les communes, avec un maire qui se substitue à l'ancien "agent municipal" et un adjoint qui se substitue à l'ancien "adjoint municipal".

Ensuite rappelons que :

- le 29 juillet 1802 : Bonaparte est plébiscité pour obtenir le consulat à vie (la Constitution de l'an X est promulguée le 4 août 1802) ;
- le 18 mai 1804 : Bonaparte devient empereur des Français et le 2 décembre 1804 c'est le sacre de Napoléon I^{er} à Notre-Dame de Paris.

Sur le plan local, à Fréjus, la municipalité est calme, sans apparence d'un bonapartisme prononcé, tandis qu'à Saint-Raphaël, au contraire, après Louis Colombet les maires Jean-Baptiste Villy, Louis-Michel Can et Pierre-Joseph Caïs sont fortement bonapartistes, notamment ces deux derniers qui rédigeront des éloges emphatiques de l'empereur Napoléon.

Dès lors, pour Saint-Raphaël se pose une question : pourrait-on profiter des faveurs de l'empereur qui a débarqué dans le golfe de Fréjus en 1799, et serait-il possible d'obtenir un développement plus conséquent de l'économie locale au travers d'un agrandissement du port ?

OPPORTUNITÉ DE SE RÉFÉRER À BONAPARTE

Si l'on songe qu'à la fin de la monarchie, avant la Révolution, un accord de participation de 300 000 livres avait été obtenu pour la rénovation du port de Fréjus, et dont une partie était

consacrée à l'amélioration du port de Saint-Raphaël, l'envie de réclamer à nouveau une aide de l'État était grande. Dès Bonaparte confirmé dans sa position de Premier consul et compte tenu de son aura grandissante, le maire de Saint-Raphaël, dès 1802, sera tenté de redemander cette aide. Ce maire est Jean-Baptiste Villy qui, en homme avisé et intelligent, débute cette tentative dans un premier temps par un rapprochement du pouvoir bonapartiste. Pour ce faire, le 19 février 1802, avant même le consulat à vie, il projette la création d'une foire annuelle qui rappellera le débarquement de Bonaparte... à **Saint-Raphaël** (!)¹ ; puis, après que Bonaparte ait été nommé consul à vie le 29 juillet 1802, il conforte cette approche bonapartiste par une délibération du 31 août 1802 qui demande la construction d'un monument rappelant le débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël².

Ainsi donc, la conjonction d'un événement historique – le débarquement de Bonaparte, même à proximité du port de Saint-Raphaël –, et l'opportunisme d'un homme, Jean-Baptiste Villy, maire de Saint-Raphaël, va permettre à ce dernier de promouvoir l'idée d'un débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël.

Afin de bien situer les diverses positions des maires de Saint-Raphaël à l'époque du débarquement et sous l'Empire, il convient de procéder à un court examen des mandats de Louis Colombet et de Jean-Baptiste Villy, en rapport avec le débarquement de Bonaparte. La biographie de Jean-Baptiste Villy, « l'inventeur du débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël », sera néanmoins un peu plus développée, pour mieux comprendre son opportunisme et les raisons de son choix. C'est donc de Jean-Baptiste Villy que nous allons traiter après avoir étudié très succinctement le mandat de Louis Colombet.

LOUIS COLOMBET

Les délibérations de Saint-Raphaël cessent d'exister du 18 septembre 1795 au 22 décembre 1795, puis ensuite du 19 janvier 1796 au 30 mars 1799. La vie municipale raphaëloise est alors à rechercher dans les délibérations de la municipalité cantonale de Fréjus créée par l'application au niveau municipal de la Constitution de l'an III³ et qui débute le 21 pluviôse an IV (10 février 1796).

En effet, la vie municipale communale est pour l'essentiel déplacée au canton où est créé un conseil municipal cantonal composé, dit la Constitution, d'un président de la municipalité cantonale et d'agents municipaux de chaque commune formant le canton. L'article 26 précise qu'il y a « *dans les communes au-dessous de cinq mille habitants des assemblées communales qui élisent les agents de chaque commune et leurs adjoints* », et les articles 179, 180 et 181 organisent la municipalité de canton, soit :

Article 179 : « *il y a dans chaque commune dont la population est inférieure à cinq mille habitants un agent municipal et un adjoint* » ; Article 180 : « *la réunion des agents municipaux de chaque commune forment la municipalité de canton* » ;

Article 181 : « *il y a de plus un président de l'administration municipale choisi dans tout le canton* ». On s'aperçoit ainsi que :

- la vie communale continue mais elle se trouve très amoindrie ; ne subsistent plus que quelques services à la commune ;
- les agents municipaux qui représentent leur commune sont élus dans chaque commune et sont donc les premiers magistrats de chaque commune. En fait ils exercent la fonction de "maire" de leur commune, tel que cela sera confirmé par la célèbre loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) qui assimile la fonction d'agent municipal à celle

1 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 3, 745.

2 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 3, 765.

3 La troisième Constitution de la République dite de l'an III date du 5 fructidor an III, soit le 22 août 1795.

de maire dans la réforme administrative prévue par cette loi ; c'est la raison pour laquelle dans la présente étude nous avons plusieurs fois assimilé l'agent municipal au maire afin de bien faire comprendre au lecteur la fonction importante de ce personnage, mais en ne mentionnant toutefois cette fonction de maire qu'entre guillemets : « maire ».

Par délibération du 1^{er} floréal an VI (20 avril 1798)⁴, nous apprenons que la nouvelle municipalité a été élue par les assemblées communales le 10 germinal an VI (30 mars 1798) et qu'à ce titre le citoyen Louis Colombet a été élu agent municipal de Saint-Raphaël avec Jean Antoine Lyons pour adjoint municipal de Saint-Raphaël. Ainsi donc Louis Colombet est élu « maire » de Saint-Raphaël le 30 mars 1798. Durant toute cette année 1798 nous le retrouvons aux affaires de la municipalité de canton, parfois faisant fonction de commissaire du directoire exécutif, parfois absent.

En 1799 il est toujours agent municipal de Saint-Raphaël, notamment à la réunion du 3 thermidor an VII (21 juillet 1799)⁵ au cours de laquelle Reynaud et Légier, respectivement agent municipal et adjoint municipal de Fréjus, démissionnent et sont remplacés par Rémy Martel, en qualité d'agent municipal de Fréjus, c'est-à-dire « maire », et Antoine Sénéquier, adjoint municipal de Fréjus.

Lors de la délibération du 19 thermidor an VII (6 août 1799)⁶ où siègent Rémy Martel, agent municipal de Fréjus, et Louis Colombet, agent municipal de Saint-Raphaël, Louis Can est nommé adjoint municipal de la commune de Saint-Raphaël.

Enfin, nous trouvons la relation du débarquement de Bonaparte à Fréjus le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799)⁷, que nous avons développée en deux conférences – le 3 mai 2012 à la Société d'histoire de Fréjus et de sa région et le 20 avril 2014 à l'association Connaissance du Patrimoine –, signée de Rémy Martel et Louis Colombet, qui explique bien que le débarquement a eu lieu sur la plage de Fréjus.

Le 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799)⁸ Louis Colombet et Rémy Martel approuvent la quatrième Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799). Après la démission du président de l'administration cantonale le 13 pluviôse an VIII (2 février 1800)⁸, une nouvelle réunion du 24 pluviôse an VIII (13 février 1800)⁹ présidée par Rémy Martel et en présence de Louis Colombet et Jacques Méro, agents municipaux de Saint-Raphaël et Bagnols, procède à la nomination du président de l'administration cantonale en la personne de Raymond Lacépède aîné.

Ce même jour, 13 février 1800, Rémy Martel cadet démissionne⁹ et se trouve remplacé par Trophime Michel qui, à son tour, démissionne le 28 pluviôse an VIII (17 février 1800).

De même, le 27 pluviôse an VIII (16 février 1800)¹⁰, Louis Colombet cesse ses fonctions d'agent municipal de Saint-Raphaël. Le 28 pluviôse an VIII (17 février 1800)¹¹, Rémy Martel à Fréjus est remplacé par Joseph Pouguet et Louis Colombet à Saint-Raphaël par Louis Caïs.

Dans la séance du 15 avril 1800¹² il est précisé « ... *que les agents et adjoints rempliront provisoirement les fonctions de maire et adjoint qui leur sont attribuées par la loi du*

4 Archives communales de Fréjus, délibération 1798-356.

5 Archives communales de Fréjus, délibération 1799-21.

6 Archives communales de Fréjus, délibération 1799-23.

7 Archives communales de Fréjus, délibération 1800-28.

8 Archives communales de Fréjus, délibération 1800-29.

9 Archives communales de Fréjus, délibération 1800-30.

10 Archives communales de Fréjus, délibération 1800-31.

11 Archives communales de Fréjus, délibération 1800-32.

12 Archives communales de Fréjus, délibération 1800-38.

28 pluviose dernier... » et « arrête que les citoyens Louis Caze, président [de l'administration cantonale], et Honoré Félix Giraudy commissaire des consuls, cessent leur fonction ».

Ainsi se terminait le 15 avril 1800 l'existence de l'administration cantonale du canton de Fréjus, les agents municipaux et leurs adjoints réintégrant totalement leur commune respective.

La carrière politique de Louis Colombet ne fut donc pas très longue – environ douze ans – au cours de laquelle, après une période ascendante où il est révolutionnaire, il se trouve être suspecté par la commission municipale de Saint-Raphaël qui fut substituée à l'ancien conseil général, du 3 mai 1795 au 19 janvier 1796. Classé « suspect » avec cinq autres codétenus il sera écroué du 19 juin 1795 au 12 septembre 1795 et sera libéré par Louis Can et trois autres commissaires qui font amende honorable pour avoir écroué ces six personnages.

Cette biographie succincte du personnage nous permet néanmoins d'en extraire deux composantes essentielles :

- Colombet, apparu dans les délibérations du conseil municipal de Saint-Raphaël le 11 avril 1792, a gravi tous les échelons de la vie politique locale jusque, et y compris, celui d'agent municipal, c'est-à-dire de « maire » de sa commune, fonction qu'il cessera d'exercer le 16 février 1800, et il disparaîtra après le 19 novembre 1802, peut-être dès 1803 ;
- Ayant bien connu tous les rouages administratifs de la gestion communale ou cantonale, c'est en pleine connaissance qu'il signe la relation du débarquement de Bonaparte à Fréjus, car il sait que « *de l'autre côté du tronçon Pédégal/Garonne* » c'est le territoire de Fréjus, ce que fera peut-être d'ignorer son successeur, Jean-Baptiste Villy, dont nous allons maintenant établir une courte biographie.

JEAN-BAPTISTE VILLY

Monsieur Michel Goutard, co-auteur d'une monographie de Saint-Raphaël éditée le 7 février 2007 et rééditée le 26 janvier 2009 par le Cercle généalogique du sud-est varois, précise dans cet ouvrage en page 28, s'agissant de Jean-Baptiste Villy : « *c'est lui qui accueillit le général Bonaparte à son retour d'Égypte, le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799)* ». Ayant à notre tour questionné Monsieur Goutard quant à l'origine de cette affirmation et aux sources archivistiques de celle-ci il n'a pu nous répondre.

Dans cette même revue et dans son courrier du 5 février 2009, il fournit un article sur la municipalité de l'an II à Saint-Raphaël et débute son propos de la façon suivante : « *Les Villy sont des bourgeois de Fréjus, depuis le XV^e siècle. Ils n'étaient pas nobles ; Honoré Villy, de la ville de Fréjus, mort en 1685, fut condamné comme faux noble ; il était marié avec Jeanne Blanque ; malgré cela on relève que quelques actes complètent le nom de Villy de la particule "de" ».*

Né le 27 décembre 1742 à Saint-Tropez, Jean-Baptiste Villy décède le 17 mai 1823 à Saint-Raphaël. Son père, Pierre-Jean Villy, petit-fils d'Honoré Villy, bourgeois né à Saint-Raphaël en 1702, fut contrôleur des fermes du roi à Saint-Tropez, puis receveur des fermes du roi à Saint-Raphaël. Dès le 15 février 1744 naît à Saint-Raphaël le frère de Jean-Baptiste, Jean-Christophe Villy, ce qui atteste d'une présence dès 1744 de Jean-Baptiste Villy à Saint-Raphaël¹³.

Le 26 mai 1769, lors de la visite pastorale de l'évêque monseigneur Emmanuel François de Beausset faite à Lorgues, Jean-Baptiste Villy est nommé viguier de l'évêque de Fréjus à Saint-Raphaël pour être « *notre viguier et capitaine dudit lieu de Saint-Raphaël et son terroir aux lieu et place de feu sieur Barthélémy Peron pour y exercer la justice tant civile que criminelle, scavoir la civile pour le fait des dénonces, bans et dommages et la criminelle lorsqu'elle luy écherra par prévention à notre juge en chef dudit lieu et son terroir, avec*

13 Frédéric d'Agay, Histoire de la famille Villy à Fréjus et à Saint-Raphaël. In *Annales du sud-est varois*, Tome XIII, 1988, p. 21-30.

pouvoir d'autoriser des assemblées et conseils de la communauté dudit Saint-Raphaël, présider au bureau de la police et généralement faire toutes les autres fonctions et jouir de tous les privilèges attribués à la charge de viguier... »¹⁴, charge qu'il n'occupera plus le premier décembre 1786 suite à la nomination de M^e Joseph Barthélémy Anglès, notaire royal et apostolique de Fréjus par le même évêque en son palais¹⁵. Anglès, souvent absent, sera remplacé le 1^{er} juillet 1787 par messire Jean Benoît Peron, bourgeois de Saint-Raphaël, par le même évêque en son palais¹⁶.

Le 26 décembre 1788 et pour l'année 1789, J.-B. Villy est élu premier consul et maire de Saint-Raphaël suite à la démission de Louis Caïs¹⁷. Un deuxième consul, Joseph Roure, est également élu ainsi que deux auditeurs, Jacques Joseph Fouque, négociant de ce lieu, et M^e Antoine Rolland, notaire de la ville de Fréjus.

Le 22 mars 1789, J.-B. Villy étant donc maire, se tient « *l'Assemblée et Conseil Général de tous les habitants... de son royaume* »¹⁸ par-devant Joseph François Reverdit, fils cadet, avocat en la Cour.

La délibération du 21 février 1790 rapporte les élections des officiers municipaux de Saint-Raphaël pour l'année 1790¹⁹, élections qui avaient été différées suite à la décision royale rapportée dans la délibération du 6 décembre 1789²⁰. Michel Bléoud est élu maire avec Pierre Doze l'aîné, premier officier municipal et Georges Joseph Simon, deuxième officier municipal. De même sont élus six notables, dans l'ordre : Joseph Barthélémy Caïs, Antoine Guiol, Louis Caïs, Laugier Aragon, François Renoux, tonnelier, Antoine Castagne, menuisier, ainsi que le curé Savournin, procureur de la commune. Ce même jour Michel Bléoud, maire, démissionne de sa fonction de commandant de la milice bourgeoise (il avait été nommé par délibération du 18 octobre 1789) et, de même, Pierre Doze, premier officier municipal, de sa fonction de capitaine de cette même milice. Mais nous remarquons que J.-B. Villy, ancien maire remplacé par Michel Bléoud, n'intervient plus dans le conseil municipal ; toutefois, il sera nommé commandant de la milice nationale à Saint-Raphaël le 7 mars 1790 et Joseph Bartélémy Gibert en sera le capitaine²¹.

Le 27 juin 1790²², le « *S^r Villy, bourgeois de ces lieux, est député pour cette communauté à l'Assemblée du Département à Toulon pour obtenir une dérogation du nombre d'officiers municipaux, la population atteignant 499 habitants, le seuil de 500 n'étant pas atteint* ».

Le 5 septembre 1790, Jean-Baptiste Villy, âgé de près de 48 ans, démissionne de sa fonction de commandant de la garde nationale, car il est nommé le 25 août 1790 par l'assemblée électorale du district de Fréjus « *administrateur et premier membre du Directoire dudit District* » et il doit en outre aller habiter à Fréjus. Il signe sa démission « *Villy, adm^{tr} du directoire du district de Fréjus* »²³, et il demande à être payé de son séjour et durée à l'assemblée électorale, frais fixés par délibération dudit département à 251 livres, « *comme encore de 18 livres pour ses honoraires des trois jours qu'a duré la tenue de l'installation des administrateurs du District de Fréjus* ». Le maire, Louis Joseph Jourdan, et son conseil votent le remboursement des frais à J.-B. Villy.

14 Archives communales de Saint-Raphaël, BB 4, f° 256.

15 Archives communales de Saint-Raphaël, BB 5, f° 316.

16 Archives communales de Saint-Raphaël, BB 5, f° 364.

17 Archives communales de Saint-Raphaël, BB 5, f° 396.

18 Archives communales de Saint-Raphaël, BB 5, f° 403.

19 Archives communales de Saint-Raphaël, BB 5, f° 92.

20 Archives communales de Saint-Raphaël, BB 5, f° 75.

21 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 1, f° 1.

22 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 1, f° 24.

23 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 1, f° 44.

Le 12 août 1790, le maire Bléoud démissionne²⁴ et le 29 août le nouveau maire est élu, Joseph Louis Jourdan, négociant²⁵. Dès le 15 septembre suivant, soit seulement dix sept jours après son élection, le nouveau maire, Jourdan, demande la « *construction d'un quai, ou molle, ou darce pour embarquer et débarquer les marchandises et denrées que les négocians de ces contrées font venir ou transporter de cette rade aux autres ports du royaume* »²⁶. Ainsi Jourdan, maire de Saint-Raphaël et négociant, reprend l'idée du développement du port, demande restée sans suite favorable.

Lors des élections municipales par l'assemblée générale des citoyens actifs du 14 novembre 1790, où sont élus Jean Sieyès, maire, ainsi que cinq officiers municipaux et quinze notables, Jean-Baptiste Villy ne figure pas au nombre de ces élus. De même, il n'apparaît pas lors des nouvelles élections du 13 novembre 1791 où se trouve élu maire Pierre Coulet²⁷, ni lors de celles du 9 décembre 1792 où est élu maire Doze l'aîné²⁸.

Jean-Baptiste Villy réapparaît le 4 octobre 1793²⁹ quand il est nommé commissaire-adjoint avec Jean-Baptiste Doze pour l'établissement des impositions de 1793, puis le 10 novembre 1793³⁰ où, en compagnie de Louis Caïs, il est chargé de trouver du blé par suite de la crise des subsistances.

Le 20 décembre 1793, l'assemblée générale des citoyens de Baraston (nom révolutionnaire de Saint-Raphaël) procède à l'élection de douze membres pour former le comité de surveillance, parmi lesquels nous retrouvons J.-B. Villy qui est nommé procureur de la commune³¹. Dans cette même délibération sont définies les qualités requises pour être membre du comité de surveillance : « *des personnes dont le civisme soit éprouvé, qui réunissent en même tems la probité et la capacité nécessaires d'après diverses réflexions dictées par l'ardent amour du patriotisme le plus fervent* ». Ainsi donc Jean-Baptiste Villy est un grand patriote. Lors de ces élections de douze membres il est procédé à trois votes successifs de quatre membres. J.-B. Villy est élu dès la première série de quatre membres en deuxième position par 40 suffrages sur 54 votants, J.-B. Doze étant élu en première position avec 44 suffrages.

C'est ainsi qu'après avoir servi l'évêque, Jean-Baptiste Villy est devenu un ardent patriote révolutionnaire et le 12 janvier 1794 il est élu notable au conseil général de la commune, Doze aîné étant maire ; il est ensuite confirmé dans sa fonction de membre du comité de surveillance par délibération du 27 janvier 1794, cette dernière annonçant également l'arrestation des gens suspects. Mais, le 31 mars 1794³², il apparaît que le comité de surveillance ne fonctionne plus « *par cause de démission nécessitée par incompétence* » et qu'il faut en référer à l'administration du district... Période troublée s'il en est !... car, dès le 20 mai 1794, le comité de surveillance se renforce « *des patriotes J.-B. Villy, Augier aîné, Pierre Joseph Caïs et Paul Aubert* ». Puis, le 9 juin 1794, J.-B. Villy et Jacques Roux, commissaires, membres de conseil général, sont nommés pour la fête de l'Être Suprême ; ils sont chargés de « *faire lecture à la société populaire et républicaine des rapport, décret et plan du représentant David et de l'explication du tout en patois du pays si le cas l'exige*... »³³.

24 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 1, f° 32.

25 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 1, f° 40.

26 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 1, f° 53.

27 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 1, f° 119.

28 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 1, f° 131.

29 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 2, f° 373.

30 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 2, f° 401.

31 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 2, f° 138.

32 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 2, f° 465.

33 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 2, f° 511.

Le 29 juin 1794³⁴, le citoyen Colombet demandant à être remplacé de sa fonction d'officier municipal, Jean-Baptiste Villy est élu à sa place faisant fonction d'agent national et il reprend le 5 juillet 1794 les registres d'état civil de la commune.

Il reçoit un certificat de civisme le 14 août 1794 et « *en signe de son entière adhésion* » rédige avec J.-B. Doze une « adresse » à la Convention nationale pour la féliciter de « *l'adresse qu'elle a faite aux Français le 18 vendémiaire* ».

Jean Baptiste Villy démissionne de membre du conseil général et d'officier municipal de Saint-Raphaël le 27 brumaire an III (17 novembre 1794) car il a été nommé membre du comité révolutionnaire du district par arrêté du représentant du peuple³⁵ ; il remet ce même jour sept registres d'état civil de Saint-Raphaël et il est remplacé à ce titre par Louis Can qui sera maire de Saint-Raphaël après lui.

Le 3 mai 1795³⁶, la municipalité actuelle est abolie et remplacée par une commission municipale formée de quatre commissaires municipaux, d'un agent national de la commune et d'un secrétaire-greffier. Le 22 août 1795 la Constitution de l'an III est promulguée, elle crée les municipalités cantonales mais, le 19 janvier 1796³⁷, on apprend que « *l'agent municipal et son adjoint* » ne sont toujours pas en fonction. J.-B. Villy ne paraît plus avant le 30 mars 1799 date à laquelle il est président provisoire pour procéder à l'élection d'Alban Jourdan en qualité d'adjoint municipal³⁸.

Le 6 juin 1800, J.-B. Villy est nommé maire de Saint-Raphaël par le Préfet³⁹.

Le 15 juin 1800⁴⁰ il intervient en qualité de maire et il signe la délibération avec Can pour adjoint et tous deux restent en fonction. Le 30 pluviôse an X (19 février 1802)⁴¹, il est prévu une foire en l'honneur du débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël. Dans le même esprit, le 31 août 1802⁴², il prévoit la construction d'un monument pour commémorer le débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël.

Le 18 octobre 1802⁴³, J.-B. Villy est encore maire, mais à la séance suivante du conseil municipal, le 24 janvier 1803, il est précisé « *qu'il n'y a point de maire* ». Cette vacance de la fonction de maire va se poursuivre jusqu'à la nomination du nouveau maire Can le 19 mars 1803⁴⁴.

Lors de la séance du 10 avril 1803 J.-B. Villy est nommé par le préfet « *pour remplacer la moitié sortante du Conseil* » et il prête le serment habituel avec quatre autres membres (Jourdan, Pierre Joseph Caïs, André et Antoine Caïs). J.-B. Villy reste conseiller municipal pendant le mandat de Louis Michel Can qui reste maire jusqu'au 1^{er} février 1808, date à laquelle il est remplacé par Pierre Joseph Caïs, et J.-B. Villy reste toujours membre du conseil municipal.

Nous le retrouvons le 28 janvier 1810⁴⁵ lorsque le maire Pierre Joseph Caïs fait approuver la déviation du Pédégat suite à un coup de force qu'il a effectué en octobre 1809, tel que cela a été développé lors de notre conférence donnée le 5 octobre 2012 dans le cadre du IX^e colloque

34 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 2, f° 526.

35 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 2, f° 586.

36 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 3, f° 609.

37 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 3, f° 643.

38 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 1, f° 157.

39 Archives départementales du Var, 6 K 1, 588.

40 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 3, f° 779.

41 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 3, f° 745.

42 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 3, f° 765.

43 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 3, f° 773.

44 Archives départementales du Var, 6 K 10, 718.

45 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 5, f° 152.

historique de Fréjus. Lors de la discussion et après la lecture de l'ordre du jour, il est formulé dans la délibération : « *Monsieur le maire ayant achevé de parler, Monsieur Jean Baptiste Villy, membre du Conseil, a déclaré ne vouloir prendre aucune part à ladite délibération et s'est retiré* ». Si J.-B. Villy se retire et ne veut pas approuver cette délibération c'est bien évidemment qu'il condamne tous les faits qui se sont déroulés depuis fin septembre 1809, c'est-à-dire le coup de force, ce qui accredit bien l'irrégularité des agissements du maire de Saint-Raphaël Pierre Joseph Caïs dans toute cette affaire, et tout ceci suite aux premières déclarations de Jean-Baptiste Villy du 19 février 1802. Nous y reviendrons ci-dessous.

Toutefois, à la réunion suivante du 18 février 1810, J.-B. Villy est présent et reste membre du conseil où nous le retrouvons en 1812, mais à la fin de cette même année c'est la désastreuse campagne de Russie pour Napoléon et les 25/29 novembre 1812 c'est la Bérézina. Qu'en pense J.-B. Villy en ce début 1813 ?

Au 17 janvier 1813⁴⁶, nous apprenons que Pierre Joseph Caïs est nommé à nouveau maire de Saint-Raphaël avec Jean Henri Coquillat pour adjoint, par arrêté préfectoral du 13 janvier 1813 ; tous les deux prêtent le serment de fidélité à l'Empire en présence des membres du conseil municipal parmi lesquels figure J.-B. Villy.

Mais, du 17 janvier 1813 au 10 octobre 1813, J.-B. Villy n'apparaît plus, ne signe pas les délibérations prises par le conseil. Le 10 octobre, il est dit qu'il est un des membres du conseil municipal chargé d'élaborer un règlement de police des cours d'eau, mais cette délibération n'est également pas signée de lui⁴⁷. De même, le 24 octobre 1813, il y a renouvellement de la moitié des membres du conseil municipal : J.-B. Villy n'y figure pas, il ne signe pas et disparaît à nouveau des délibérations jusqu'au 1^{er} mai 1814⁴⁸. Dans cette dernière délibération, il est fait l'éloge du roi Louis XVIII. J.-B. Villy est cité en second après le maire Caïs et, le 30 mai, soit à la réunion du conseil municipal suivant, une assemblée extraordinaire proclame une aide à Sa Majesté⁴⁹ et J.-B. Villy est cité en quatrième position après le maire, le desservant et Alban Jourdan, membre du collège électoral d'arrondissement. En fait, compte tenu des préséances, il est en première position des officiers municipaux. À cette réunion se trouve Émilien Melchior Giraud, propriétaire receveur des douanes, qui sera maire de Saint-Raphaël en 1814, puis en 1815.

Le 19 juin 1814, J.-B. Villy est chargé de présider la vérification des comptes communaux pour 1813 avec Joseph Michel Augier, puis à nouveau il est absent des deux délibérations suivantes, mais est présent à celle du 25 septembre 1814 qui concerne la nouvelle prestation de serment au roi.

Le 26 septembre 1814 est installée une nouvelle municipalité avec Melchior Émilien Giraud d'Agay pour maire et François Rainier pour adjoint. Le 2 novembre 1814 intervient le remplacement de la moitié du conseil municipal ; sont exclus : André Victor, Louis Michel Can, Joseph Michel Augier, Jean-Baptiste Doze oncle, Antoine Joseph Roux, remplacés par : Jean Paul Roux, Honoré Porre, Frédéric Ponti, Barthélemy Jauffret et Alban Jourdan, soit cinq sortants pour cinq entrants. J.-B. Villy ne figure pas sur cette liste. Alban Jourdan refuse car « *il est attaché à un service militaire* » et il est remplacé par arrêté préfectoral du 21 novembre 1814 par Jean Louis Boudier qui prête le serment habituel au conseil municipal du 6 décembre 1814 où siège toujours J.-B. Villy. Ce dernier est encore présent le 13 janvier 1815, mais absent le 29 janvier 1815 et de nouveau présent le 14 février 1815.

46 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 5, f° 260.

47 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 5, f° 283.

48 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 5, f° 298.

49 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 5, f° 300.

Mais Napoléon débarque à Golfe-Juan le 1^{er} mars 1815 et ce sera le début des « Cent Jours », il arrive aux Tuileries le 20 mars et procède à la remise en place des anciennes institutions. C'est ainsi que le 14 avril 1815⁵⁰ Jean Baptiste Doze neveu, membre du conseil municipal, suite à l'arrêté du 12 avril du préfet provisoire, réinstalle le nouveau maire (et ancien) nommé Pierre Joseph Caïs, négociant, et ceci au nom de l'empereur, en remplacement d'Émilien Giraud d'Agay. Cette délibération–procès-verbal est signée de Doze aîné et de Caïs, maire, et le 19 juin 1815⁵¹ est installé officiellement le nouveau maire Pierre Joseph Caïs, négociant, et son adjoint Alban Jourdan, négociant, suite à « *élection par le peuple* », c'est-à-dire après « *lecture du procès-verbal de l'Assemblée Primaire de cette commune en date du 5 juin 1815* ». À la fin de cette délibération signée uniquement de Caïs, Jourdan et Doze, figure une note : « *Messieurs Caïs, maire, et Jourdan, adjoint, élus par le peuple, ont été remplacés après l'Empire par Monsieur Giraud d'Agay* ».

Puis ce sera Waterloo le 18 juin 1815. Napoléon se livre le 15 juillet aux Anglais et embarque pour Sainte Hélène à bord du Bellerophon. À la suite de la délibération du 19 juin se tient une nouvelle réunion du conseil municipal le 24 septembre 1815⁵², présidée par Melchior Émilien Giraud d'Agay, maire, en présence de J.-B. Villy et des autres membres.

J.-B. Villy est donc revenu aux affaires sous la Restauration car on le trouve signataire des délibérations des 11 octobre, 5 novembre, 18 décembre et 24 décembre 1815, puis des 10 mars, 17 mars, 21 avril et 1^{er} mai 1816 où il est président d'une commission avec Jacques Courbon pour arrêter les comptes communaux de 1815. Il reste ensuite constamment aux affaires, est élu le 5 mai 1816 pour quatre ans conservateur de la santé publique en remplacement de Jean Henri Coquillat (élu le 15 mai 1812) ; puis nous le retrouverons aux affaires en 1817, 1818, 1819.

Cette très courte biographie qui ne prétend nullement à l'exhaustivité, le personnage méritant une étude beaucoup plus complète, permet de situer le contexte dans lequel évoluait J.-B. Villy et de comprendre les raisons de sa déclaration du 19 février 1802.

En effet, nous constatons dans cette courte biographie politique de J.-B. Villy qu'il est un homme intelligent, habile à rester aux affaires lorsque nécessaire, mais adroit en sentant venir les changements politiques avec toutes les conséquences que cela peut entraîner. En un mot c'est un opportuniste.

Cet opportunisme sera sans cesse mis au service d'une cause qu'il défend fermement, « le développement du port de Saint-Raphaël », qu'il désire ardemment tant pour lui-même, car il ne faut pas oublier qu'il est négociant, que pour le développement de l'économie de la ville. C'est ainsi qu'il a demandé la somme destinée au port de Saint-Raphaël dans les cahiers de doléances ; et, quoique absent du conseil municipal, (le 5 septembre 1790 il avait démissionné de sa fonction de commandant de la garde municipale pour être membre du directoire du district), il soutient le projet du maire le 15 septembre 1790 qui demande la création d'un « *quay, ou molle, ou darse* » pour le port.

Lorsqu'il revient aux affaires, il est déjà maire à la date du 15 juin 1800⁵³, la situation politique de la France a changé, Bonaparte est premier consul avec quasiment les pleins pouvoirs, et le silence des armes amène la France et l'Angleterre à la détente diplomatique (traité d'Amiens du 27 mars 1802). Bonaparte en cette année 1802 est donc l'homme tout puissant qui va en outre obtenir le consulat à vie le 29 juillet.

50 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 5, f° 327.

51 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 5, f° 329.

52 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 5, f° 331.

53 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 3, f° 779.

C'est en cette année 1802, le 19 février, que J.-B. Villy annonce la création d'une foire en l'honneur du débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël : « *l'arrivée du général Bonaparte en cette rade et son débarquement sur notre territoire..* », puis, le 31 août 1802⁵⁴, le projet de construction d'un monument pour commémorer le débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël !..

Que se passe-t-il ? Depuis près de deux ans et demi que Bonaparte a débarqué dans le golfe de Fréjus, personne ne faisait état d'un débarquement à Saint-Raphaël et toutes les pièces des déclarations établies par les initiés dans l'immédiat de l'événement relataient un débarquement à Fréjus. J.-B. Villy est-il dans l'erreur ou alors feint-il d'être dans l'erreur ? En février 1802 quels sont les éléments, pour J.-B. Villy, qui prévalent en faveur d'un débarquement à Saint-Raphaël ?

- **Présence au débarquement ?** Une première question se pose : était-il présent au débarquement le 9 octobre 1799 ? Nous ne le savons pas car il n'a pas été retrouvé de documents d'archives mentionnant ce fait, et lui-même ne déclare rien concernant son éventuelle présence au débarquement. En fait, son affirmation tout à fait indirecte (habileté) est toute gratuite puisque ne reposant sur aucune pièce d'archives, et il n'est pas douteux que s'il avait été présent il l'aurait certainement rappelé.
- **Présence du « maire » de Saint-Raphaël :** J.-B. Villy a connaissance que cet événement s'est déroulé en présence de Louis Colombet, « maire » de Saint-Raphaël encore présent en ce début 1802. En effet, lors du débarquement, nous sommes encore sous le Directoire et dans le cadre communal n'existe qu'un « agent municipal » ayant rang de « maire » ainsi que développé ci-dessus, cet agent municipal ne recouvrant son ancien titre de maire que quatre mois et demi après cet événement (loi du 28 pluviôse an VIII : 17 février 1800). Rappelons⁵⁵ que ce sont les deux « maires », Rémy Martel pour Fréjus et Louis Colombet pour Saint-Raphaël, qui accueillent Bonaparte à son débarquement sur le rivage portuaire de Fréjus / La Gabelle vers dix heures trente ce 9 octobre 1799.

Donc pour J.B. Villy le « maire » de Saint-Raphaël a accueilli Bonaparte lors de son débarquement, ce qui est vrai, mais en compagnie du « maire » de Fréjus ; ce sont les deux maires qui l'accueillent.

Toutefois, en ce 19 février 1802, J.-B. Villy aurait été bien inspiré de relire la relation du débarquement rédigé par les deux « maires » ci-dessus désignés pour s'apercevoir de son erreur. Mais cette relation se trouve dans les archives du conseil cantonal à Fréjus ; il ne la possède donc pas et il l'oublie, et, de même, il ignore totalement les pièces d'archives des initiés de l'événement : Bonaparte, Ganteaume, Giraud, les quatre carnets de bord, etc ...

- **Le « peuple immense » accueillant Bonaparte :** J.-B. Villy connaît la rumeur publique qui consiste à dire que c'est le peuple raphaëlois qui a accueilli Bonaparte. En effet, et nous l'avons déjà expliqué⁵⁵, la proximité du lieu du débarquement est très proche du quartier de la Marine à Saint-Raphaël et il n'est pas douteux que c'est une population majoritairement raphaëloise qui s'est déplacée lors du retour du canot vers 10h.30 avec Bonaparte à son bord. Le quartier de la Marine à Saint-Raphaël ne se situe qu'à trois cents mètres environ alors que Fréjus se trouve à près de trois kilomètres. Toutefois, lors du deuxième débarquement à treize heures passées il est permis de penser que la population qui l'attendait sur la plage se composait également de nombreux Fréjusiens qui depuis dix heures du matin qu'était connue la nouvelle avaient pu se libérer pour être au rivage vers 13 heures.

54 Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 3, f° 765.

55 Nos deux conférences des 30 mai 2012 et 20 avril 2014, déjà évoquées page 19.

Donc pour J.-B. Villy c'est le peuple raphaëlois qui a accueilli Bonaparte lors de son débarquement, ce qui est majoritairement vrai, mais également avec des Fréjusiens.

- **Le lieu du débarquement :** Nous avons situé le lieu du débarquement en « DB1 » (voir plan page suivante) par deux sources différentes, lieu se trouvant sur le rivage portuaire de Fréjus, c'est-à-dire pour J.-B. Villy de l'autre côté du Pédégal formant limite des deux communes. Mais ce fait ne trouble pas J.-B. Villy car il était fréquent que des navires accostent au rivage côté Fréjus alors qu'ils se déclaraient à Saint-Raphaël. Il ne fait que poursuivre, sinon créer, une certaine idée d'expansion territoriale de Saint-Raphaël au détriment de Fréjus, idée qui sera reprise et développée par ses successeurs. Examinons cette volonté de non respect du Pédégal.

Une stratégie inavouée de conquête : la transgression du Pédégal.

En effet, nous avons maintes fois signalé⁵⁵ ce fait du débordement de Saint-Raphaël sur Fréjus car le rivage portuaire de Saint-Raphaël était trop exigü (une centaine de mètres ?). Saint-Raphaël ne possédait qu'une emprise foncière trop restreinte pour agrandir son port, également gêné par des écueils en mer. Attendu qu'un développement côté est était impossible par suite, d'une part, de l'existence du village et, d'autre part, de la présence de la côte rocheuse, il était nécessaire de se tourner vers l'ouest, côté Fréjus, sur la plage de sable qui forme le fond du golfe. Mais pour ce faire il fallait aller au-delà de la limite formée par le Pédégal, c'est-à-dire dépasser le Pédégal, donc « enfreindre la règle », en un mot il fallait transgresser le Pédégal. Mais le Pédégal formant limite entre les deux communes, cette transgression ne pourra qu'être inavouée, elle consistera tout simplement à occuper ce segment fréjusien de plage comme s'il était raphaëlois et, dès lors, lorsqu'un navire procède au débarquement ou embarquement de marchandises à partir du sol fréjusien, c'est-à-dire de ce lieu de transgression du Pédégal, et compte tenu qu'il se déclare au port de Saint-Raphaël, il sera courant de généraliser ces trafics de navires comme des mouvements à partir du port de Saint-Raphaël. C'est ce fait qui fait dire à J.-B. Villy que Bonaparte a débarqué à Saint-Raphaël avec d'autant plus d'audace qu'il nous dit expressément que Bonaparte a débarqué à Saint-Raphaël : «... son débarquement [de Bonaparte] *sur notre territoire* .. ». Pour lui c'est un fait acquis car conforme à ce qui se passe fréquemment. Cette stratégie de conquête par transgression du Pédégal sera courante, et les deux successeurs de J.-B. Villy nous en fourniront les deux plus importants exemples :

- le projet de port « dit à Saint-Raphaël » en 1805 et situé à plus de deux cents mètres sur le territoire de Fréjus nécessitant donc un terrain à occuper de dix huit hectares environ sur Fréjus et sans aucun accord ou début de négociation avec cette dernière. Rappelons à ce sujet qu'il s'agissait du projet principal, là où Bonaparte a débarqué, mais que, devant une telle occupation sur Fréjus, le maire de Saint-Raphaël, Louis-Michel Can, inquiet par son importance, a fait dresser un deuxième projet plus en retrait côté Saint-Raphaël, projet qui, de toute façon, se situait encore sur le territoire de Fréjus et constituait un chenal d'accès douteux au port.
- la seconde transgression importante, c'est celle de 1809 où, ne pouvant obtenir par voie légale le terrain convoité sur Fréjus, le maire de Saint-Raphaël, P. J. Caïs, utilise la force et repousse le Pédégal de plus de deux cents mètres côté Fréjus.

Cette transgression du Pédégal est constante et les deux manifestations ci-dessus rapportées ne seront plus l'expression d'une simple expansion territoriale, mais bien plus l'expression d'une volonté délibérée de faire chez soi ce que l'on veut sans rien demander à personne et donc rien à Fréjus. Saint-Raphaël agit en territoire occupé sur Fréjus comme si cette occupation datant déjà de plusieurs années était définitive et rattachait cette portion du « rivage portuaire de Fréjus » au territoire raphaëlois. En fait Saint-Raphaël annexait déjà

une partie du port de Fréjus/La Gabelle, et il faudra le rapport de l'expert Bernard en 1809, dont une petite phrase résume toute l'expertise : « *MM. les propriétaires de Fréjus auraient désiré que la commune de Saint-Raphaël rétablisse le cours de la Garonne [dans les faits le tronçon commun final Pédégal/Garonne] dans son ancienne direction, mais cela est à présent impossible depuis qu'on a bâti à l'ouest du village* », pour remettre de l'ordre dans les idées de J.-B. Villy, d'où sa volte-face que nous expliquerons ci-dessous, car, ne nous y trompons pas, c'est bien le rejet vers l'ouest du Pédégal par suite des constructions sur le bord ouest du port de Saint-Raphaël, au quartier de la Marine, qui, en réalité, constitue tout le fond de cette affaire.

Pour Jean-Baptiste Villy le débarquement sur le sol fréjusien ne posait pas problème car déjà des navires y abordaient en se déclarant au port de Saint-Raphaël. En fait, **par transgression du Pédégal**, Jean-Baptiste Villy investissait ce rivage au profit du port de Saint-Raphaël.

- **La déclaration de l'administration centrale du département** qui, quoiqu'ambiguë car ne précisant pas le lieu du débarquement de Bonaparte et erronée car annonçant Saint-Raphaël pour lieu de mouillage des trois autres navires, semble donner à tort Saint-Raphaël pour lieu du débarquement.
- **La disparition de Louis Colombet** « maire » lors du débarquement de Bonaparte, et qui, par suite de problèmes familiaux et de divorce, quitte le domaine politique et même disparaît totalement de la scène politique raphaëloise fin 1802/1803.

Ainsi donc :

- l'opportunité de se rapprocher du tout puissant homme de la France : Bonaparte, premier consul ;
- l'accueil de Bonaparte par Colombet « maire » de Saint-Raphaël lors du débarquement ;
- la disparition politique de Louis Colombet après son divorce (12 novembre 1800) ;
- l'accueil par le « peuple immense » majoritairement raphaëlois ;
- le lieu du débarquement sur Fréjus que Saint-Raphaël investissait par transgression du Pédégal ;
- et la déclaration erronée de l'administration centrale du département.

constituaient autant d'éléments que J.-B. Villy n'a pas hésité à récupérer pour annoncer le débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël, le tout dans le plus grand calme rural de Fréjus.

On s'aperçoit donc que J.-B. Villy a été le premier à annoncer cette contrevérité du débarquement à Saint-Raphaël le 19 février 1802 où il projette de créer la « foire du 17 vendémiaire » pour laquelle il demande l'autorisation au préfet, sans réponse trouvée. De même, il projette déjà de construire un monument pour commémorer cet événement, projet qu'il reprendra également le 31 août 1802. Il semble que le conseil général du département ait donné son accord pour la construction du monument tel que cela est rapporté dans la délibération du 31 août 1802, mais ce monument ne sera pas construit, sauf très tardivement. En effet, ce ne sera que le 27 septembre 1893 que, par délibération du conseil municipal, il sera décidé de procéder à « *l'érection d'une pyramide commémorative du débarquement du général Bonaparte à Saint-Raphaël* » et, le 20 novembre 1893, évoqué une somme de 890 F pour les travaux exécutés suivant un décompte de 889,75 F comportant une anomalie sur la prévision « *de la pierre à payer à la société des carrières* » de 450 F, mais en réalité ne s'élevant qu'à 351 F payés à la Société Anonyme Porphyre à Saint-Raphaël. Ce n'est donc que près d'un siècle après le débarquement de Bonaparte que le monument sera érigé. Pour quelles raisons un tel retard, alors même que le Second Empire de Napoléon III est déjà terminé depuis longtemps ? Nous n'y voyons qu'une seule réponse possible : la contrevérité

de J.-B. Villy sur le débarquement à Saint-Raphaël n'avait pas encore acquis par tradition un ancrage certain parmi la population, car il subsistait un doute : J.-B. Villy n'avait pas approuvé les événements de l'automne 1809 et avait même fait volte-face lors de la délibération relative à ces événements⁵⁶.

La volte-face de J.-B. Villy :

La volte-face consiste en un « *changement subit d'opinion, de système. Les volte-face politiques sont bien connues* » (Larousse). Effectivement une courte phrase dans la délibération du 28 janvier 1810⁵⁵, déjà relatée ci-dessus, et que nous reproduisons à nouveau, « *Monsieur le maire ayant achevé de parler, Monsieur J.B. Villy, membre du Conseil, a déclaré ne vouloir prendre aucune part à la délibération et s'est retiré.* » nous permet de mieux saisir la politique menée à l'époque de l'annonce du débarquement à Saint-Raphaël le 19 février 1802. Si la « contrevérité » de 1802 devait servir les intérêts de la ville de Saint-Raphaël à cette époque, il n'en est plus de même fin 1809, car, et J.-B. Villy le sait, divers événements et certains éléments ont outrepassé sa réflexion dont il n'est plus maître, à savoir :

- il n'est plus maire depuis le 19 mars 1803 ;
- la création d'un port « à Saint-Raphaël » en 1805 présentée faussement pour sa grande majorité territoriale sur Fréjus non consultée ;
- le rejet du projet de 1805 par le préfet dans son courrier au conseiller d'État à Paris, Saint-Raphaël n'étant pas au courant, d'où une méfiance du préfet à l'égard de Saint-Raphaël ;
- le coup de force d'octobre 1809 par le maire Pierre-Joseph Caïs qui d'autorité déplace le lit du Pédégal ;
- la « petite phrase » du préfet qui « *veut rendre responsable à titre personnel* » le maire de Saint-Raphaël ;
- le rapport de l'expert Bernard qui signale qu'il faut déplacer le Pédégal/Garonne car il n'est plus possible de le remettre à sa situation ancienne compte tenu des constructions nouvelles édifiées depuis au quartier de la Marine à Saint-Raphaël ;
- lesdites constructions qui sont propriétés du maire Pierre-Joseph Caïs et de son beau-père Louis-Michel Can, précédent maire ;
- les arguments du maire Pierre-Joseph Caïs ne lui plaisent pas lorsque ce dernier expose que seul l'intérêt de la ville le motive, alors qu'il oublie volontairement ses propres intérêts pourtant bien défendus par ses agissements ;
- enfin, l'isolement de J.-B. Villy dans cette affaire au sein d'une communauté politique où tous les conseillers municipaux savent fort bien que le maire P.-J. Caïs a un intérêt direct pour ses constructions mais où, habilement avancée, la position d'intérêt général l'emporte ainsi que nous le développerons ci-après.

Bref, tous ces arguments et probablement d'autres effraient quelque peu J.-B. Villy qui se rend compte de son imprudence d'avoir émis cette idée du débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël. C'est la raison de sa déclaration le 28 janvier 1810 lorsque le maire P.-J. Caïs, et en présence de L. M. Can, ancien maire, veut faire approuver par son conseil municipal ses agissements de rejet du Pédégal côté Fréjus de plus de deux cents mètres. Cette déclaration comporte deux éléments :

- 1°/ « *ne vouloir prendre aucune part à ladite déclaration* », car, pour J.B. Villy, prendre la parole l'aurait engagé à dire la vérité sur ses propres agissements en 1802, ce qu'il ne veut, ni ne peut, faire, laissant ainsi planer un doute sur le caractère d'erreur véritable ou volontaire de sa part quant à l'appartenance de la plage du débarquement à Fréjus,

⁵⁶ Archives communales de Saint-Raphaël, 1 D 5, f° 152.

ou à Saint-Raphaël, mais située pourtant de l'autre côté du Pédégal, et déjà convoitée et utilisée par Saint-Raphaël.

2°/ « *et s'est retiré* ». J.-B. Villy non seulement ne prend pas part à la discussion du conseil municipal, mais il quitte la séance et se retire donc pour ne pas cautionner cette délibération. En effet, quand bien même il ne serait pas intervenu dans les discussions relatives à cet événement, le seul fait de sa présence pourrait faire croire à un acquiescement de sa part quant à la déclaration finale approuvée ce jour par le conseil municipal.

Toutefois à la réunion suivante il est présent afin d'assurer la continuité de la gestion de Saint-Raphaël.

C'est donc la transgression du Pédégal qui a permis à J.-B. Villy de créer cette contrevérité d'un débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël. Cette dernière contrevérité, associée à une dynamique de propagation dans la population par les maires successifs, aboutira pour certains à une quasi certitude d'un débarquement à Saint-Raphaël, alors que pour d'autres il ne s'agira simplement que d'une légende (récit historique plus ou moins déformé véhiculé par la tradition).

Cette attitude de J.-B. Villy jointe à l'analyse des faits et à la situation topographique des lieux permet donc de rejeter cette contrevérité par lui émise d'un débarquement de Bonaparte à Saint-Raphaël, mais cette idée une fois diffusée sera poursuivie par les deux maires suivants Louis-Michel Can et Pierre-Joseph Caïs qui, ayant leurs constructions au bord du Pédégal-Garonne, ne pourront qu'accréditer la thèse de Jean-Baptiste Villy.

